

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jean Claude TOURNIER à Jean RACINE, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 24 novembre | Le 24 novembre | En exercice | 41 |
| | | Présents | 31 |
| | | Votants | 38 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

2017-08-21 Avenant n°1 à la convention de partenariat 2016-2018 entre la CCST et la Mission Locale

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2016-09-02 du 08 décembre 2016, relative à l'approbation de la convention avec la Mission Locale

La Communauté de communes consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les jeunes résidant sur le territoire communautaire propose de soutenir financièrement les actions et les projets de la Mission Locale afin de favoriser la mobilisation et l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Pour ce faire, une nouvelle convention de partenariat pour les années 2016 à 2018 a été contractée entre la collectivité et la mission locale. Afin de permettre à cette dernière d'exercer ses activités, la CCST propose de verser une subvention annuelle de 45 € par jeune accueilli en moyenne sur les deux années précédentes et ce afin de lisser les fluctuations importantes selon la situation du marché du travail.

Un avenant à la convention de partenariat 2016-2018 doit être réalisé chaque année pour fixer le nouveau montant de la subvention octroyée par la CCST.

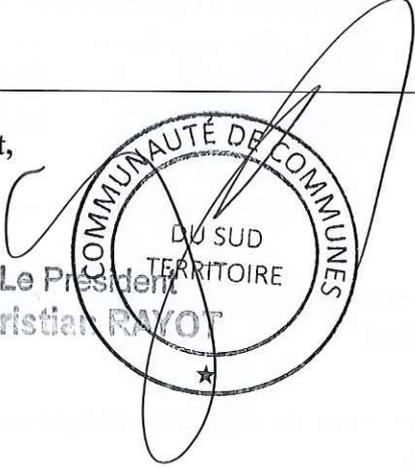
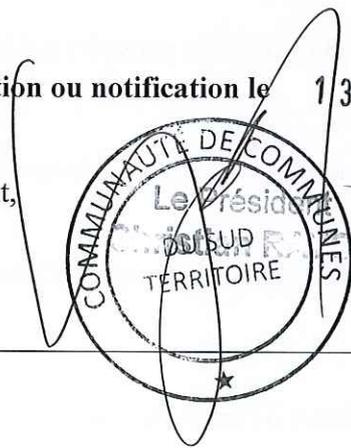
Pour l'année 2017, le montant de la subvention octroyée par la CCST est de 26 370 € (vingt-six mille trois cent soixante-dix euros) calculé sur la base des chiffres fournis par la Mission Locale pour l'année 2015 et 2016 à savoir : 648 jeunes accueillis en 2015 et 524 jeunes en 2016 soit une moyenne de 586 jeunes à raison de 45 €/jeune accueilli.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- de valider l'avenant n° 1 (joint en annexe) à la Convention de partenariat 2016-2018 entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et la Mission Locale Espaces Jeunes,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.

Annexe :

Avenant n° 1 à la convention de partenariat.

| | |
|---|---|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> | <p>Le Président,</p>  <p>Le Président Christian RAYOT</p>  |
| <p>Et publication ou notification le 13 DEC. 2017</p> | |
| <p>Le Président,</p>   | |



AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2018

ENTRE :

La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)
Dont le siège social est situé 8 place Raymond Forni à Delle,
Représentée par son Président, Christian Rayot
Et désignée sous le terme « la Communauté de Communes »

Et,

La Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort,
Association régie par la loi du 1er juillet 1901,
Dont le siège social est situé Place d'Europe à Belfort,
Représentée par son Président, Monsieur Frédéric ROUSSE
Et désignée sous le terme «MLEJ 90 ».

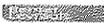
La convention de partenariat 2016-2018 signée le 19 décembre 2017 est ainsi modifiée :

ARTICLE 1 : Objet de la modification

Révision du montant de la subvention allouée par la Communauté de Communes du Sud Territoire à la Mission Locale pour l'année 2017.

ARTICLE 2 : Compte tenu de la modification

Afin de permettre à la Mission Locale Espaces Jeunes du Territoire de Belfort d'exercer ses activités, la CCST propose de verser une subvention annuelle de 45 € par jeune accueilli en moyenne sur les deux années précédentes et ce afin de lisser les fluctuations importantes selon la situation du marché du travail.

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le 
ID : 090-249000241-20171207-2017_08_21-DE

Le bilan de l'action « réseau emploi Sud Territoire 2015 » fait état de 648 jeunes en contact avec la MLEJ et celui de 2016 de 524 jeunes soit une moyenne de 586 jeunes en contact avec la mission locale à raison de 45 €/ jeune.

Le nouveau montant de la subvention octroyée par la CCST pour l'année 2017 est donc fixé à 26 370 € (vingt-six mille trois cent soixante-dix euros).

A _____, le

Pour la MLEJ 90
Frédéric ROUSSE
Président

Pour la Communauté de Communes
Christian RAYOT
Président